

du trésor de Bretteville-l'Orgueilleuse. Rappelons que dans cette commune, en mai 1842, fut découvert un vase renfermant « 2000 pièces en billon d'Hostilien, Trajan Dèce, Trébonien Galle, Volusien, Valérien, Gallien, Salonine, Postume et Claude II » (5).

#### CRINON (P.) — Un denier inédit du roi Carloman (879-884) émis au Mont-Lassois.

Dans la partie occidentale du royaume de Carloman, appelée Bourgogne, de rares localités ont émis des monnaies à son nom. On en connaît pour Troyes avec la légende CARLENAM REX ou H (ou T couché) CRLIMANS REI autour du monogramme carolin (1), et pour Auxerre avec la légende CARLEMANVS R autour de la croix (2).

Les monnaies de Saint-Nazaire d'Autun posent quelques problèmes. Elles ont été suivies par des immobilisations que l'on peut distinguer probablement par le poids. Elles paraissent même, pour les exemplaires les plus anciens, être, dans l'état actuel de nos connaissances, postérieures au règne de Carloman. Les rares trésors en contenant ont été partiellement étudiés et, en tout état de cause, ces pièces étaient frappées sous Charles le Simple. C'est d'ailleurs à ce règne que Prou classa l'un des exemplaires conservés au Cabinet des Médailles, le plus lourd. Blanchet confirme cette attribution au Xe siècle. Le 30 juillet 900, Richard le Justicier pria le roi Charles le Simple d'accorder à l'église de Saint-Nazaire la monnaie devenue en quelque sorte sa propriété. La concession remonterait à Carloman. Boson prit très tôt le comté d'Autun à Carloman et vers 888 Richard le Justicier en disposait (3).

5. *Mémoires de la Société d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles Lettres de Bayeux*, 1842, t. I, p. 295-297 ; A. BLANCHET, *Les trésors de monnaies romaines*, Paris, 1900, n° 413, p. 203.

1. E. GARIEL, *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne*, Strasbourg, 1883-1884, n° 22, 23 pl. XXXIX ; M. PROU, *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale, Les monnaies carolingiennes*, Paris, 1896, n° 545 ; K.F. MORRISON et H. GRUNTHAL, *Carolingian coinage*, New-York, 1967, n° 1195, 1196. Ces deniers de Troyes sont connues dans les trésors d'Anglure (Marne) : 1 ex., J. DUPLESSY, *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France*, I, Paris, 1985, n° 13 ; d'Ablaincourt-Pressoir (Nord) : 3 ex. ; et de Féchain (Nord) : 1 ex. Nous remercions M. Dhénin tout particulièrement pour les renseignements qu'il nous a communiqués sur les trésors inédits de Féchain et d'Ablaincourt-Pressoir (Nord).
2. GARIEL, 9 pl. XXXIX ; PROU, n° 590, 591 ; M.G., n° 1197. Ces deniers d'Auxerre proviennent des trésors de Chalo-St-Mars (Essonne) : 1 ex., DUPLESSY, n° 79 ; et d'Ablaincourt-Pressoir (Nord) : 4 ex.
3. Voir PROU, p. LIV, LV. Voir surtout A. BLANCHET, *Manuel de numismatique française*, I, Paris, 1912, p. 356. On trouve des monnaies de Saint-Nazaire d'Autun dans trois trésors : près d'Autun (Saône-et-Loire), 40 deniers et oboles, DUPLESSY, n° 23 (environ un tiers des pièces du trésor étudié) ; dans le trésor d'Issy-l'Évêque (Saône-et-Loire), 2 deniers, DUPLESSY, n° 172 (la moitié du trésor étudié), l'enfouissement proposé (879-884) est trop bas car les deniers de Nevers au nom de Charles empereur, Charles le Gros datent de (884-887) ; enfin dans le trésor de Luzy (Nièvre), une quinzaine de deniers et d'oboles, DUPLESSY, n° 202, trésor du début du 1er tiers du Xe siècle, qui contenait des ex. à fleur de coins d'après Charvet à qui nous devons l'inventaire. P. CRINON, *BSFN*, février 1993, notes 11 et 12, p. 486. Pour les types, voir GARIEL, n° 15 à 18 pl. XXXIX ; M.G., n° 1418 à 1420. PROU, n° 603 attribua à Charles le Simple l'ex. de 1,70 g de Paris.

L'autre exemplaire conservé au Cabinet des Médailles dans les séries féodales provient de la collection de Poey d'Avant et son attribution date de 1853 ; G. Depeyrot le rattache encore au règne de Carloman (4).

Il faut écarter les rares deniers attribués à Carloman pour l'atelier d'Autun par G. Depeyrot. Ils présentent, à l'avers REX dans le champ et la légende CARLOMIINVS, et au revers la légende EDVACIVITHS et une croix cantonnée de deux annelets. Ces deniers sont du XIIe siècle comme l'a démontré De Longpérier il y a un siècle et demi et comme l'ont écrit Poey d'Avant, Gariel, Prou, et Dieudonné. Ces pièces sont un rappel des bienfaits de Carloman à l'Eglise d'Autun (5). Le style, le module, le poids bas (0,78 g et 0,93 g) sont autant d'indices qui confirment ce classement incontestable.

Il est également nécessaire d'écarter le denier provenant du trésor de Mercurey classé par G. Depeyrot à Dijon et à Carloman, car d'une part, l'enfouissement proposé du trésor (vers 875-877) est antérieur au règne de Carloman, et d'autre part, Prou lui-même considérerait ce denier comme le « produit d'un atelier clandestin ». Il présente à l'avers le nom de Dijon et au revers celui de Clermont et non de Carloman. Nous ne doutons pas de l'avis de Prou qui eut la pièce en main. Son avis fut repris par le propriétaire de la pièce, Pinette, auteur de l'étude sur le trésor de Mercurey (6).

A proximité de la Bourgogne, l'atelier de Château-Landon émit également au nom de Carloman, probablement à la mort de Louis III en 882, puisque Carloman hérita alors de la Neustrie (7).

4. Ce second ex. conservé au Cabinet des Médailles sous le n° 537, dans les collections de monnaies féodales, pèse 1,55 g ; il s'agit de l'ex. n° 102 de la vente de la coll. Poey d'Avant le 12 déc. 1953 à Luçon ; ex. décrit par le propriétaire dans *Description des monnaies seigneuriales composant la collection de M.F. Poey d'Avant*, Fontenay-Vendée, 1853, n° 60 du supplément ; repris dans F. POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, Paris, 1858 - 1862, tome III, n° 5638 et p. 190. Pourtant G. DEPEYROT, dans la préface de la réimpression de cet ouvrage, sous le titre *Les monnaies féodales de France*, III, Paris, 1995, p. 24, n'a pas vérifié que cet ex. se trouvait dans les séries féodales du Cabinet des Médailles, et le rattache toujours « aux frappes de Carloman ».
5. Attribution proposée par G. DEPEYROT, *Le numéraire carolingien*, Paris, 1993, n° 91. M.G., n° 1198 (Autun ?). GARIEL, 8 pl. XXXIX (mais qui cite De Longpérier, « denier vraisemblablement du XIIe siècle », p.262 - 263). Il n'y a pas deux ex. connus, mais trois : un ex. au Cabinet des Médailles, n° 538 des collections de monnaies féodales, pesant 0,78 g, acquis en 1895 ; un ex. de 0,93 g conservé à Berlin et un autre à la Bibliothèque de Grenoble de poids inconnu, *Catalogue des Journées de la SFN*, 5/7 juin 1976, n° 39. L'attribution au XIIe siècle a été faite par A. DE LONGPÉRIER, *Notice des monnaies françaises composant la collection de M. J. Rousseau*, Paris, 1848, p. 191. Cette datation est confirmée par POEY D'AVANT, *op. cit.*, III, n° 5647 et n° 5 pl. CXXX, par PROU, *op. cit.*, p. 86, par A. DIEUDONNÉ, *Manuel de numismatique française*, III, Paris, 1936, p. 107, 108. Elle est malgré tout démentie par G. DEPEYROT dans la préface de la réimpression de l'ouvrage de Poey d'Avant, *op. cit.*, p. 24, qui place ce monnayage aux « émissions carolingiennes ».
6. DEPEYROT, *Le numéraire carolingien*, n° 400. Ce denier est indéterminé pour M.G., n° 1216. Le mot GLAROMUNTX ne peut être interprété en Carloman. Ce denier du trésor de Mercurey pesait 1,80 g (ce qui est excessif) ; il a été décrit par P. PINETTE, *GNF*, 1897, p. 50-51, n° 45 et n° 6 pl. IV et par PROU, p. LXXXI note 1 et figure. Il avait un style tout à fait différent des deniers de Dijon au type GDR de la même trouvaille. DUPLESSY, n° 210 indique qu'il s'agit d'un denier hybride.
7. On en connaît trois ex. : 1 à Paris, GARIEL, n° 10 pl. XXXIX = PROU, n° 536 (1,77 g) ; 1 à Berlin = coll. Gariel, n° 1118 = M.G., n° 1194 ; 1 dans le trésor de Féchain (Nord).



Description du denier du Mont-Lassois.

A/. + (9h.) CAROLOMANREI (N et R liés et A non barrés). Monogramme de type carolin composé des lettres K, R, L inversée, S couchée et O centrale.

R/. + LATIS CASTEL trois points en triangle. (A non barrés). Croix.

Denier de 1,43g (3h), collection privée.

Louis II le Bègue mourut le 10 avril 879. Il avait trois fils, Louis, Carloman et Charles (futur Charles le Simple). Carloman fut couronné vers la fin de l'été 879 avec son frère aîné Louis III, à Ferrières-en-Gâtinais. Il avait treize ans et reçut l'Aquitaine, la Septimanie et la Bourgogne. La régence fut exercée par Hugues l'Abbé, cousin de Charles le Chauve, abbé laïc de Saint-Germain d'Auxerre. Très tôt, les deux rois durent s'opposer à Boson qui se fit proclamer roi le 15 octobre 879 à Mantaille près de Vienne. Louis III mourut le 5 août 882 à l'âge de vingt ans et Carloman fut alors reconnu roi de Francie occidentale et de Neustrie. Il poursuivit l'offensive contre les Normands. Il mourut le 6 décembre 884 des suites d'un accident de chasse. Charles le Gros, roi d'Alémanie et empereur depuis 881 reçut alors le royaume occidental (8).

Le Mont-Lassois est actuellement situé sur la commune de Vix, canton de Châtillon-sur-Seine, arrondissement de Montbard (Côte-d'Or). Ce lieu faisait partie de la cité des Lingons et fut administré par les comtes de Langres au VI<sup>e</sup> siècle. Il fut toujours limitrophe entre la Champagne et la Bourgogne. Laticum fut ravagé par les barbares aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles. Après cette date, il fut connu sous les dénominations de *Castellum Latss*, de *Castrum Latesconus* en 887, de *Mons Latisconii* en 1101 (9). L'appellation Laignes est à rejeter.

Le château appartient à Gérard ou Girard fondateur en 858 des abbayes de Pothières et de Vézelay. Il était le frère du sénéchal Alard, puissant seigneur de Francie, et d'Engeltrude, mère d'Ermentrude la première épouse que Charles le Chauve choisit « pour se concilier les faveurs d'Alard ». Gérard épousa Berthe fille d'Hugues le Peureux, comte de Tours, et fut attaché au roi Lothaire I<sup>er</sup>, son beau-frère, mort en 855. Il fut comte de Vienne et « régent » de Provence. Lorsque Charles le Chauve prit la ville de Vienne,

8. K.F. WERNER, *Histoire de France*, I, *Les origines*, Paris, 1984, p. 417-419. P. RICHIÉ, *Les Carolingiens*, Paris, 1983, p. 207 - 209.

9. Le comte Gérard fut improprement appelé « de Roussillon » (nom donné par les récits légendaires et au XIII<sup>e</sup> siècle). Voir surtout A. ROSEROT, *Dictionnaire topographique de la Côte-d'Or*, Paris, 1924, p. 261 - 262 qui mentionne diverses chartes.

elle était défendue par Berthe. Gérard et sa femme se retirèrent d'abord à Avignon puis en Bourgogne lorsque Charles le Chauve installa Boson sur le comté de Vienne. Il mourut vers 877 (10).

On connaît des deniers émis au nom du Mont-Lassois sous Charles le Chauve, au type GRATIA D-I REX, frappés après l'édit de Pîtres du 25 juin 864. Les légendes sont variées, les A ne sont jamais barrés. Nous distinguons trois groupes :

#### Groupe 1

- CASTEL LATSS Gariel, n° 123 - Prou, n° 564 (lecture erronée LATS) - M.G., n° 975
- CASTER LATSS Tr. d'Ablaincourt, (M.G., n° 977 lecture erronée CASTER LATS)
- CASTRE LATSS Gariel, n° 121 - BN, n° 564a = coll. Meyer, n° 262 - M.G., n° 977

#### Groupe 2

- CASTPE LATSIS associé à un A/. avec 3 pts en triangle après REX Gariel, n° 122 (Tr. de Monchy) - M.G., n° 978 - coll. Théry, (Vinchon), 22/23 oct. 1963, n°453

#### Groupe 3

- LATSIS' CASTFR Tr. de Cosne
- LATSIO CASTE Gariel, n° 120 (Tr. de Monchy) - M.G., n° 979
- LATSII CASTEI cité par M.G., n° 976 (Tr. d'Ablaincourt) (11)

Ce denier de Carloman présente l'originalité de posséder, au revers, trois points disposés en triangle en fin de légende, entre le L final et la croix. Cette particularité se rencontre, à l'avers, sur deux deniers du Mont-Lassois au type de l'édit de Pîtres, frappés sous Charles le Chauve, notre groupe 2 (12). Nous retrouvons des groupes de points disposés en triangles sur les monnaies de localités voisines, au type de l'édit de Pîtres, à Bar-sur-Aube et à Chelles (13).

Le denier de Carloman avec LATIS CASTEL se rapproche du groupe 3 au type GDR pour la légende, et du groupe 2 par la présence de points en triangle. La légende est quasi identique ; les points en triangle passent de l'avers au revers.

10. P. RICHIÉ, *op. cit.*, p. 166 - 167, 184 185, 197, 263 et tableaux généalogiques n° XIII et XIV.

11. On ne connaît pas d'obole du Mont-Lassois. Des deniers étaient contenus dans les trésors suivants : Bligny (Aube) 4 ex., DUPLESSY, n° 47 ; Cosne (Nièvre) 1 ex., J. LAFAURIE, « Le troisième trésor de monnaies carolingiennes trouvé à Cosne-sur-Loire », *Les Annales des Pays Nivernais*, 1975, p. 51 - 56, et DUPLESSY, n° 110 ; Mercurey (Saône-et-Loire) 1 ex., DUPLESSY, n° 210 ; Monchy-au-Bois (Pas-de-Calais) 2 ex., DUPLESSY, n° 217 ; Ablaincourt-Pressoir (Nord) 3 ex.

12. 1 ex. à Berlin, prov. du trésor de Monchy-au-Bois, GARIEL, n° 122 = M.G., n° 978 ; 1 ex. anc. coll. Théry, (Vinchon), 22/23 oct. 1963, n° 453 (anc. coll. Bordeaux, n° 259).

13. Pour les deniers de Bar-sur-Aube (Aube), nous observons toujours trois groupes de trois points entre les lettres du lieu d'émission, au revers. Nous relevons trois variétés : H en début de légende et RIS en fin, GARIEL, n° 37 = M.G., n° 971 ; H en début de légende et RS en fin, GARIEL, n° 38 = PROU, n° 554 = M.G. n° 970 ; légende commençant par C et terminée par RIS, PROU, n° 555. Pour le monnayage de Chelles (Seine-et-Marne), il existe un groupe de trois points après KAL : GARIEL, n° 82 = PROU, n° 358 = M.G., 857 (lecture erronée). On trouve les trois points au Ville sur les deniers de Charlemagne de la première période au nom de Troyes (GARIEL, n° 72 = PROU, n° 542 = M.G., n° 162) et au nom de Langres (M.G., n° 163 provenant du tr. de Krinkberg). On en rencontre encore sur les monnaies frappées dans la région de Troyes, au Xe siècle, par le comte Herbert, voir M. DHÉNIN, *BSFN*, janv. 1993, p. 473 - 474.

Pour ce qui est du monogramme, il existe de nombreuses variétés de types pour ce règne, et aucun dénominateur commun. La disposition générale reprend le tracé du monogramme carolin en remplaçant le L ou le R par un M à Limoges, à Toulouse, à Sustancion (ou le O central disparaît). A Soissons, les lettres H et O sont ajoutées sous le monogramme composé des lettres C, R, M et L. Nous observons une certaine unité régionale à Troyes, Auxerre, Mont-Lassois et Château-Landon puisque c'est pour ces lieux d'émissions que la similitude avec le prototype carolin est la plus grande. C'est encore le denier du Mont-Lassois qui présente le plus d'originalité avec le L à trois heures et le S couché à six heures, alors que pour les autres ateliers, le type original est repris sans aucune modification. Quant au poids, notre exemplaire est bien plus léger que les deniers de Troyes ou d'Auxerre de qualité équivalente : 1,43 g alors que l'on rencontre des poids de 1,60 g à 1,75 g.

Il est bien évident que pour cette époque, les exemplaires retrouvés du monnayage au nom de Carloman ne sont pas suffisants pour vérifier si les ateliers de fabrication produisaient pour plusieurs lieux d'émissions, contrairement au règne de Charles le Chauve à partir de 864. C'était alors un même atelier qui produisait les deniers de Troyes et ceux du Mont-Lassois au type de l'édit de Pîtres, comme l'a observé M. Lafaurie (14).

**DUPLESSY (J.) — Obole inédite d'Aldebert de Peyre, évêque de Viviers (1297-1306).**

En 1989, M. Emmanuel Campredon donna au Cabinet des Médailles une obole inédite de l'évêché de Viviers. En voici la description :

++A+EPISCOPVS (E oncial fermé), tête mitrée à gauche.

R/ +VIVARIENSIS (E oncial fermé), croix.

BN 1989-350. Billon noir. Poids : 0,43 g.



X 3



X 3

14. J. LAFAURIE, *BSFN*, nov. 1968, p. 324 - 326 et « Numismatique des Carolingiens aux Capétiens », *Cahiers de civilisation médiévale*, Poitiers, 1970 (13), figure 2, pl. I.